

## CHARTRE DU GROUPE “CARRE OFFICIERS”

1. L’objet du groupe “CARRE OFFICIERS” est de fournir de l’information utile à l’établissement du projet professionnel et à la recherche d’emploi civil des candidats du Service Carrière:

- officiers de la marine quittant le service actif et accompagnés par le Service Carrière (candidats)
- anciens officiers de la Marine en mobilité professionnelle
- membres du groupe entre eux.

2. Les membres du groupe y entrent volontairement ; ils exercent ou ont exercé une activité civile, rémunérée ou non. Leur admission est validée par le responsable du groupe.

3. Faire partie du groupe implique :

- d’accepter de réagir favorablement sous huitaine à une demande du Service Carrière (conseiller ou candidat en tenant son conseiller informé)
- de tenir à jour son profil dans la base de données de l’Alliance Navale (profil membre) avec les informations pertinentes des carrières civile et militaire

4. Tout candidat n’aura accès au groupe qu’après avoir demandé un accompagnement par le Service Carrière pour sa transition professionnelle et en tenant son conseiller informé.

5. En contrepartie de leur engagement à aider les candidats du Service Carrière, les membres du groupe “CARRE OFFICIERS” attendent de celui-ci :

- Qu’il soit géré de manière professionnelle (organisation, moyens, animation, communication)
- Qu’il ne soit fait appel à eux que pour des raisons qui tiennent à son objet et pour des candidats du Service Carrière motivés dans l’établissement de leur projet professionnel ou leur recherche active
- Que les membres du groupe soient régulièrement informés des résultats du Service Carrière

